



Rhône : un dynamisme démographique sous l'influence de Lyon

Au 1^{er} janvier 2016, le Rhône compte 1 835 900 habitants, soit près du quart de la population de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Son dynamisme démographique, longtemps dû en quasi-exclusivité à l'excédent des naissances sur les décès, profite désormais aussi d'une hausse de l'attractivité du territoire.

Jean Geymond, Emma Bianco, Insee

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la circonscription départementale du Rhône (*définitions*) recouvre deux collectivités territoriales : le territoire de compétence du conseil départemental, et la Métropole de Lyon. Au 1^{er} janvier 2016, 1 835 900 habitants résident dans le Rhône, qui est ainsi le 4^e plus peuplé de France métropolitaine. Trois habitants sur quatre résident dans la Métropole de Lyon et un sur quatre dans le territoire du conseil

départemental du Rhône. Entre 2011 et 2016, le Rhône connaît une croissance démographique de 1,0 % en moyenne par an (*figure 1*), portée par le dynamisme conjoint du territoire du conseil départemental du Rhône (+ 0,9 %) et de la Métropole de Lyon (+ 1,1 % par an). En dix ans, le Rhône a gagné près de 170 000 habitants, soit plus que la population de Villeurbanne, sa 2^e ville la plus peuplée.

1 Les grandes aires urbaines concentrent la population et la croissance démographique

Évolution de la population et contribution des soldes naturel et migratoire pour le Rhône, ses collectivités territoriales, ses dix principales communes et les différents types d'espace

	Population			Taux de variation annuel moyen (%)					
	2006	2011	2016	de la population		dû au solde naturel		dû au solde migratoire	
				2006-2011	2011-2016	2006-2011	2011-2016	2006-2011	2011-2016
Métropole de Lyon	1 259 353	1 310 082	1 381 249	+ 0,8	+ 1,1	+ 0,9	+ 0,9	- 0,1	+ 0,2
Conseil départemental du Rhône	410 302	434 154	454 654	+ 1,1	+ 0,9	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,6	+ 0,4
Rhône	1 669 655	1 744 236	1 835 903	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,2
Lyon	472 305	491 268	515 695	+ 0,8	+ 1,0	+ 0,9	+ 0,8	- 0,1	+ 0,1
Villeurbanne	136 473	145 034	149 019	+ 1,2	+ 0,5	+ 1,2	+ 1,2	0,0	- 0,7
Venissieux	57 179	60 159	65 405	+ 1,0	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,5	- 0,4	+ 0,2
Vaulx-en-Velin	40 300	42 726	48 497	+ 1,2	+ 2,6	+ 1,7	+ 1,8	- 0,5	+ 0,8
Saint-Priest	40 746	42 535	45 844	+ 0,9	+ 1,5	+ 1,0	+ 1,2	- 0,2	+ 0,4
Caluire-et-Cuire	41 418	41 357	42 915	0,0	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,5	- 0,5	+ 0,3
Bron	38 919	38 881	41 060	0,0	+ 1,1	+ 1,0	+ 1,0	- 1,0	+ 0,1
Villefranche-sur-Saône	34 188	35 640	37 266	+ 0,8	+ 0,9	+ 1,2	+ 1,1	- 0,4	- 0,2
Meyzieu	28 738	31 090	32 996	+ 1,6	+ 1,2	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,4
Rillieux-la-Pape	29 562	29 966	29 885	+ 0,3	- 0,1	+ 1,1	+ 1,1	- 0,8	- 1,1
Grands pôles urbains	1 445 085	1 505 058	1 586 454	+ 0,8	+ 1,1	+ 0,8	+ 0,8	0,0	+ 0,2
Périurbain	182 441	196 452	206 978	+ 1,5	+ 1,0	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,9	+ 0,5
Autres communes sous influence des villes	38 304	38 828	38 649	+ 0,3	- 0,1	+ 0,2	0,0	+ 0,1	- 0,1
Communes isolées	3 825	3 898	3 822	+ 0,4	- 0,4	- 0,1	- 0,3	+ 0,4	- 0,1
Auvergne-Rhône-Alpes	7 357 284	7 634 223	7 916 889	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,3

Sources : Insee, Recensements de la population 2006, 2011 et 2016

La croissance démographique reste principalement due à l'excédent des naissances sur les décès

Le principal moteur du dynamisme démographique du Rhône est l'excédent des naissances sur les décès (solde naturel positif, *définitions*) (figure 2). Le Rhône a d'ailleurs l'accroissement naturel le plus élevé de la région. Si la croissance démographique de la Métropole est principalement portée par la natalité, elle bénéficie également d'une attractivité nouvelle. Dans le territoire du conseil départemental, les excédents migratoire et naturel ont un poids presque identique.

Regain démographique dans les grands pôles urbains

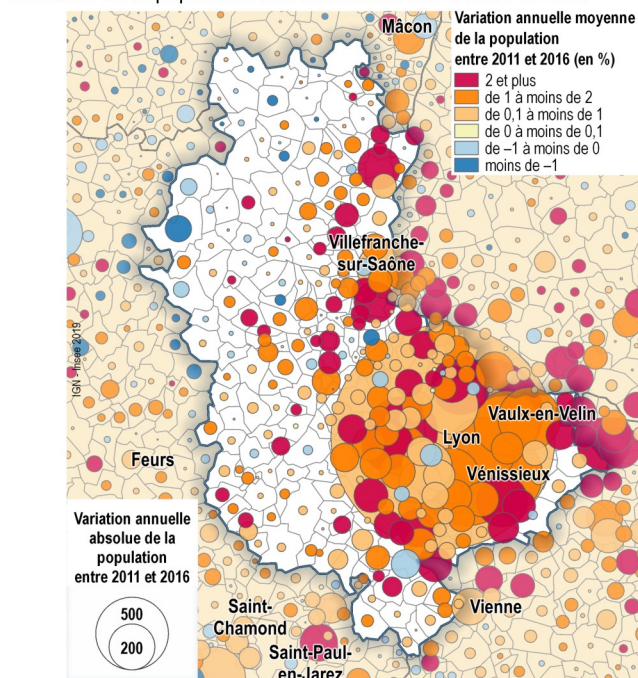
Au 1^{er} janvier 2016, 98 % de la population totale du Rhône vit dans des grandes aires urbaines. Cette surreprésentation est due à la grande étendue de l'aire urbaine de Lyon. La croissance démographique s'est accélérée dans les grands pôles urbains. Elle ralentit en revanche dans les espaces périurbains, tout en restant dynamique (+ 1,0 %). Cet essor périurbain est désormais lié à parts égales à l'installation de nouveaux habitants ainsi qu'à un accroissement naturel. À l'opposé, les communes situées en dehors des grandes aires urbaines font face à une déprise démographique (figure 3).

La Métropole de Lyon concentre les villes les plus peuplées

La commune de Lyon compte 515 700 habitants au 1^{er} janvier 2016. Sa croissance, toujours portée par l'excédent naturel, profite d'un léger regain d'attractivité sur la période 2011-2016. Elle gagne ainsi près de 25 000 habitants en 5 ans. Le 7^e arrondissement en est le principal moteur (+ 2,2 % par an en moyenne).

Sur les dix communes les plus peuplées du Rhône, seule Villefranche-sur-Saône n'appartient pas à la Métropole de Lyon. Entre 2011 et 2016, sa croissance démographique est proche de celle de Lyon mais elle est uniquement portée par l'excédent des naissances sur les décès. Si la croissance démographique ralentit à Villeurbanne, Meyzieu et Rillieux-la-Pape, elle accélère dans les autres grandes communes rhodaniennes. Parmi celles de plus de 20 000 habitants, Vaulx-en-Verin présente le plus fort taux de croissance de la population dans la région, et se classe 10^e à l'échelle de la France métropolitaine. ■

3 L'influence de Lyon sur la croissance démographique du Rhône est majeure



Sources : Insee, Recensements de la population 2011 et 2016

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Aude Lécroart
Philippe Mossant

ISSN : 2493-1462

©Insee 2019

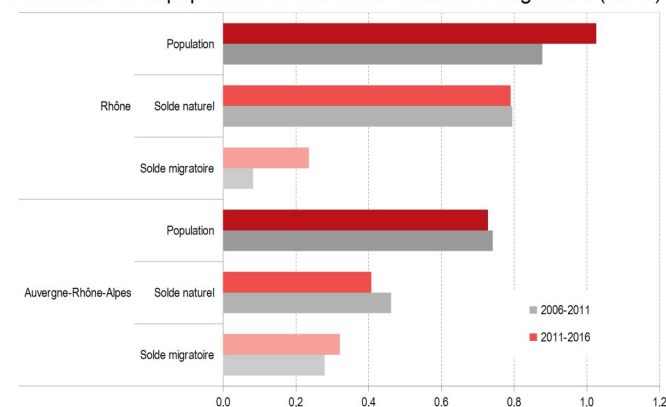
Pour en savoir plus

- « La croissance démographique reste soutenue, grâce au dynamisme des grandes aires urbaines », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 41, décembre 2018

Retrouvez les mêmes résultats pour chaque département de la région sur le site insee.fr

2 Le solde naturel, principal moteur de la croissance démographique

Évolutions de la population et des soldes naturel et migratoire (en %)



Sources : Insee, Recensements de la population 2006, 2011 et 2016

Définitions

La **circonscription départementale du Rhône**, appelé ici « Rhône », est le territoire de compétence de la préfecture du Rhône. Contrairement aux autres circonscriptions départementales françaises, depuis le 1^{er} janvier 2015, elle est composée de deux collectivités territoriales : le territoire administré par le conseil départemental du Rhône et la Métropole de Lyon.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès domiciliés (comptabilisés dans la commune de résidence).

Le **solde migratoire** apparent, appelé ici « solde migratoire », est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période considérée. Il est estimé par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle et dans les communes attirées par celui-ci. Les « grandes aires urbaines » sont composées des grands pôles urbains de plus de 10 000 emplois et des **espaces périurbains** (couronnes et communes multi-polarisées autour des grands pôles). Les autres communes sous influence des pôles constituent les **moyennes et petites aires urbaines**, autour de pôles concentrant de 1 500 à 10 000 emplois. Les **communes isolées** se situent hors de l'influence des pôles.

Avertissement : Afin d'améliorer la prise en compte de la multi résidence, notamment pour les enfants en résidence partagée, le questionnaire du recensement de la population a évolué en 2018. La croissance de population mesurée entre 2011 et 2016 est ainsi affectée d'un très léger effet questionnaire. Une estimation en sera publiée le 15 janvier 2019.

Sources

Depuis 2004, la méthode du **recensement de la population** est basée sur des cycles de collecte de 5 ans. Les **populations légales** publiées fin 2018, qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2019, sont millésimées 2016, car elles sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2014 à 2018 et ramenées à une même date, celle du milieu de la période.

